



RAPPORT MORAL DU PRESIDENT Jean-Jacques GOUGUET

Année 2004

I – Les enseignements d’une année bien remplie

C’est à nouveau avec une très grande satisfaction que j’ouvre cette assemblée générale de SRL devant le bilan de l’année écoulée qui nous renforce un peu plus dans notre image d’association de référence. Qu’il me soit permis de remercier tous ceux qui sont à la base de cette réussite, ils ont bien travaillé.

Bien-sûr, c’est l’affaire COGEMA qui nous a donné de la visibilité dans les médias :

- au niveau régional (journaux, TV, radios)
- au niveau national (Le Nouvel Observateur, Canal+, La Vie, Combat Nature...)
- au niveau international (RFI, internet).

Cette médiatisation nous a également servis lors de notre souscription nationale pour récolter les fonds nécessaires au paiement des frais d’avocat pour le recours en cassation. Je voudrais remercier ici tous les généreux donateurs qui nous ont permis d’aller jusqu’au bout de la procédure, COGEMA depuis le début jouant systématiquement le pourrissement du dossier pour essayer de nous assécher financièrement.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier un autre partenaire qui nous a été d’un très grand secours sur le plan scientifique : la CRIIRAD. En effet, il n’y a pas de démocratie possible sans au moins deux éléments fondamentaux :

- des contre-pouvoirs (SRL essaie de jouer ce rôle)
- de la transparence dans l’information. C’est à ce niveau que la CRIIRAD joue un rôle primordial à travers ses expertises, son éducation à la citoyenneté et l’information du public (qui se souvient du fameux nuage ?).

La remise en cause de leur agrément serait donc une initiative très inquiétante :

- faudra-t-il se contenter des plaquettes sur papier glacé de COGEMA (ou de la DRIRE) qui affirme que tout va bien ?
- comment mettre le principe de précaution en oeuvre en l’absence d’information scientifiques fiables ?
- comment exercer notre fonction de contre-pouvoir associatif sans analyse scientifique indépendante et sérieuse ?

L’indépendance dérange les pouvoirs en place (qu’ils soient politiques ou économiques). Il faut sauvegarder cette indépendance. C’est la force de la CRIIRAD et c’est la force de SRL.

Au delà de ce dossier emblématique, SRL a continué à diversifier ses activités :

- éducation et formation à l’environnement (y compris à haut niveau)
- éducation populaire (conférences...)

- études et publications (guides en préparation)
- conseil juridique (surtout auprès d'associations démunies de ce point de vue). Il est regrettable que nous n'ayons pas été entendus au niveau de la mutualisation d'un poste de juriste de l'environnement à LNE pour toutes les associations.
- contentieux. Nos juristes feront le point.

Par rapport à ce dernier pan de notre activité, je pense qu'il faut s'attendre à une multiplication des affaires sur nos domaines traditionnels d'intervention :

- les élevages industriels. La réforme de la PAC n'est pas encore véritablement à l'ordre du jour dans son application mais elle devrait se traduire par des manifestations de mécontentement de la part de la profession agricole. Les dossiers seront certainement de plus en plus délicats à traiter, nous commençons déjà à le sentir.
- les étangs. Je vous invite à aller consulter, sur notre site internet, l'analyse in extenso que nous avons faite de la pseudo analyse scientifique des géographes universitaires de Limoges sur les étangs en Limousin. Il va falloir faire quelque chose par rapport à ce dossier inquiétant.

J'en profite ici pour féliciter tous ceux qui ont participé à l'élaboration de notre site internet au premier rang desquels J.P.Cerou. Les dernières statistiques qu'il nous a fait parvenir font état d'une fréquentation moyenne de 300 consultations par mois, ce qui apparaît tout à fait satisfaisant.

Cette multiplication des affaires contentieuses mais surtout la façon dont elles sont traitées par la justice nous incite à un certain scepticisme sur l'efficacité de cette dernière, non pas par essence mais fautes de moyens suffisants. Ne sont traités véritablement que les quelques dossiers considérés comme prioritaires, laissant de côté de multiples « petites affaires ». Or, une fois agrégés, ces multiples délits non sanctionnés donnent naissance à un vrai problème environnemental. C'est le cas des étangs par exemple. Il faudra certainement encore du temps pour que les petits délits environnementaux soient reconnus à leur juste valeur.

Pour finir, je voudrais revenir une fois de plus sur l'avenir de la politique énergétique française qui va être source, je pense, de multiples contentieux mais qui, de plus, fait fausse route.

II – La fausse route de la politique énergétique française

- **De multiples contentieux**

Même si des incertitudes subsistent, tous les experts s'accordent à reconnaître qu'il faut s'attaquer de façon urgente à l'effet de serre sous peine de ne plus pouvoir maîtriser un bouleversement climatique à la fin du siècle. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer les tentatives d'inflexion des politiques énergétiques qui se mènent dans les pays industrialisés. Pour la France, deux axes majeurs semblent avoir été privilégiés : la relance du nucléaire ; le développement des énergies renouvelables.

Le nucléaire est proposé du fait qu'il n'émet pas de gaz à effet de serre. Devant la pénurie annoncée des énergies fossiles et devant l'incapacité des énergies renouvelables à assurer la relève, les partisans du nucléaire ont retrouvé une nouvelle vigueur. Nous ne reviendrons pas sur les arguments que nous avons déjà présentés à de multiples reprises (voir les numéros précédents de Sources) sur la non rentabilité globale du nucléaire quand on internalise tous les coûts sociaux dont il est à l'origine : prévention des accidents majeurs ; prévention contre des actes terroristes ; stockage des déchets ; démantèlement des

centrales.. Quoiqu'en disent ses partisans, le nucléaire ne peut pas apparaître comme une alternative énergétique crédible.

Du côté des énergies renouvelables, il existe de multiples opportunités autour de la petite hydraulique, de la biomasse, de l'éolien, du solaire et de la géothermie. Toutes ces énergies décentralisables peuvent constituer des solutions intéressantes à des problèmes locaux, même si globalement, elles ne peuvent à elles toutes seules, répondre à la boulimie énergétique non maîtrisée actuelle. Néanmoins, leur principale faiblesse provient du fait qu'elles risquent d'engendrer de multiples conflits d'usages dont nous retiendrons deux exemples significatifs :

- va-t-on retrouver, au nom de la lutte contre l'effet de serre, une bataille entre partisans et opposants aux micro centrales hydroélectriques ? On reparle même de déclasser certaines rivières pour équiper de nouveaux sites. Rappelons que SRL a mené un combat décisif il y a une quinzaine d'années contre la prolifération des micro centrales dans notre région. Notre position n'a pas changé.
- va-t-on assister à une amplification des résistances à l'implantation d'éoliennes qui peuvent engendrer un certain nombre de nuisances ?

On se rend bien compte, à travers toutes ces questions, que le problème de la satisfaction des besoins énergétiques globaux risque d'être insoluble si on n'en reste qu'à discuter les modalités de production de l'énergie sans s'interroger sur la maîtrise de la demande. Il faut en finir avec cette manie française « d'assimiler l'énergie à la production d'électricité et l'électricité au nucléaire dans un contexte de centralisation jacobine des principales décisions » (B.DESSUS).

- **L'autre voie**

Si la priorité affichée est la réduction des consommations d'énergies fossiles et la réduction des rejets de gaz à effet de serre, la solution ne réside pas dans le nucléaire ou les énergies renouvelables, mais dans la maîtrise des consommations. Selon B.DESSUS : « Il s'agit là d'un choix de premier rang qui relègue donc au second plan les débats sur la composition du panier énergétique optimal. Si et seulement si cette priorité est réellement acquise et mise en œuvre, il devient pertinent de fixer les priorités concernant la constitution d'un panier énergétique optimal pour la France »

La maîtrise de la demande d'énergie va entraîner de profonds bouleversements dans nos comportements et la façon de concevoir un certain nombre de politiques structurelles. Rappelons en effet que la maîtrise de l'énergie passera essentiellement par la reconsidération de nos actions dans les secteurs de l'habitat et des transports qui représentent 70% de la consommation finale et plus de 80% des émissions de CO2 :

- le dossier des transports (marchandises et voyageurs) est suffisamment connu, la priorité devrait être à leur déconnexion de la croissance économique. Il n'y aura pas de réduction des émissions de CO2 sans cela. Et pourtant, le volontarisme de la politique française ne brille pas en la matière depuis plusieurs années !
- au niveau des passagers, cela pose également tout le problème des politiques d'urbanisme pour lutter contre l'étalement de nos villes et promouvoir des formes urbaines durables.
- dans le domaine de l'habitat et du tertiaire, de multiples incitations (réductions d'impôts, subventions..) seraient envisageables pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (et en particulier le parc ancien).

En conclusion, la démarche que l'on vient de décrire ne pourra se mettre en œuvre sans démocratie participative. Que ce soit au niveau prioritaire des modalités de la maîtrise de l'énergie ou que ce soit au niveau second de la détermination du panier énergétique optimal, la participation de tous les acteurs concernés est indispensable. On ne peut laisser l'élaboration d'une politique énergétique au seul lobby des producteurs. Des instances de débat, du local au national, doivent être activées pour que l'on puisse répondre collectivement à cet enjeu majeur du siècle que constitue l'effet de serre. SRL entend bien dans les années à venir y participer activement.

Jean-Jacques GOUGUET
La Boine le 2 Mars 2005